SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de MONTBLANC

Extrait de l'arrêté N° 2013-II-328 en date du 22 février 2013

Arrêté portant déclaration d'utilité publique :

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

ARTICLE 1^{er}:

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Montblanc, ci-après dénommée le bénéficiaire :

les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage des Caramudes sis sur la commune de Montblanc.

la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la Mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers, et sur le site http://www.herault.gouv.fr/